

Le Président directeur général

**Décision n°2022/ 219 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,  
Vu la décision 2022/90/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de la Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégués de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur interrégional	- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT
Pascal DROUIN	Directeur interrégional adjoint	* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Philippe GOURIOU	Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT
Florence DUGAST	Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	* Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement
Laurent DAUNAY	Chef du service Développement Rural	* Certifier le service fait
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service des Affaires Générales	- Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	- Liquider et ordonnancer les aides
Gwénaél GUE	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	


**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la de la **Direction interrégionale Bretagne – Pays de la Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur interrégional	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Pascal DROUIN	Directeur interrégional adjoint	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission
Philippe GOURIOU	Chef du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <p>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence</p> <p>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire</p> <p>- Signer les ordres de mission</p> <p>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire</p>
Florence DUGAST	Cheffe du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Laurent DAUNAY	Chef du service Développement Rural	
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service des Affaires Générales	
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Gwénaél GUE	Chef de service adjoint du service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Marie-Anne HAMON	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Elisabeth BERTHELOT	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Yves BRASSIER	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Jocelyne LEBRETON	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	<p>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction interrégionale en qualité de notateur primaire</p> <p><i>En cas d'empêchement de leur supérieurs hiérarchiques et dans leur domaine de compétence :</i></p> <p>- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction interrégionale hors courrier parlementaire</p>
Magali PERRUDIN	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Katia STERVINO	Cheffe de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Sylvain THEBAULT	Chef de secteur - service Emploi, Environnement et Politiques Sociales	
Vincent BRIANCEAU	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Marie-Pierre GUYOT	Cheffe de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
François NOEL	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Alain VIEL	Chef de secteur - service Contrôles des Aides Directes Agricoles	
Franck MARTINAIS	Chef de secteur - service Développement Rural	
Nadia COTILLON	Cheffe de secteur - Service Développement Rural	

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,  
Le 27 décembre 2022

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

M. Hugues LAPRIE  
M. Pascal DROUIN  
M. Philippe GOURIOU  
Mme Florence DUGAST  
M. Laurent DAUNAY  
Mme Morgane LECOMMANDOUX  
Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY  
M. Gwénaél GUE  
M. Jean-Michel LE BLANC  
Mme Marie-Anne HAMON  
Mme Elisabeth BERTHELOT  
M. Yves BRASSIER  
Mme Jocelyne LEBRETON  
Mme Magali PERRUDIN  
Mme Katia STERVINO  
M. Sylvain THEBAULT  
M. Vincent BRIANCEAU  
Mme Marie-Pierre GUYOT  
M. François NOEL  
M. Alain VIEL  
M. Franck MARTINAIS  
Mme Nadia COTILLON

M. l'Agent comptable  
DRH  
DFJL